

P REMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR L'ACTIVITÉ ET LES CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2000

Au deuxième trimestre 2000, la durée hebdomadaire du travail continue de décroître. **Elle s'élève à 36,92 heures à la fin du mois de juin**, contre 37,19 heures un trimestre auparavant (-0,7%) et 38,56 heures un an plus tôt (-4,3%)

L'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés (SMB) progresse de 0,4 % au deuxième trimestre 2000. Sur un an, il a crû de 1,6 %.

L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) augmente de 0,9 % au cours du deuxième trimestre 2000. Sur un an, sa progression est de 5,5 %. L'évolution de l'indice des prix (pour l'ensemble des ménages et hors tabac) est de 0,5 % au deuxième trimestre 2000 et de 1,6% entre juin 1999 et juin 2000 (1).

La durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet s'établit à 36,92 heures à la fin du deuxième trimestre 2000 (graphique 1). Elle a décliné de 0,7 % sur le trimestre et de 4,3 % sur un an. Fin juin 2000, près de la moitié (48,6 %) des salariés à temps complet des entreprises de 10 salariés et plus travaillent moins de 36 heures hebdomadaires, contre 42,5 % fin mars 2000 et 9 % fin juin 1999 (tableau 2 et graphique 2).

Au deuxième trimestre 2000, la durée du travail décroît au même rythme dans l'industrie et le tertiaire

(1) - Il s'agit de l'indice des prix à la consommation hors tabac pour l'ensemble des ménages, qui est retenu du fait de la prépondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. Les décisions de relèvement du SMIC sont, elles, fonction de la progression de l'indice du salaire horaire de base des ouvriers et de l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation - hors tabac - pour les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier (1,5 % de juin 1999 à juin 2000).



(-0,7 %) (graphique 3). En revanche, la baisse est plus modérée dans la construction (-0,4 %). À un niveau plus fin, les baisses maximales se situent dans les activités marchandes d'éducation, santé et action sociale (-1,0 %), dans les activités immobilières (-1,0 %), dans les industries de biens de consommation et celles de biens intermédiaires (-0,9 %), et dans les services aux particuliers (-0,9 %).

La baisse de la durée du travail est plus marquée pour les entreprises de vingt salariés et plus (-0,8 %) que pour les unités comprenant dix à dix-neuf salariés (-0,1 %) (tableau 1). Fin juin 2000, la durée s'élève ainsi en moyenne à 36,16 heures pour les entreprises de 500 salariés et plus, contre 39,04 heures pour les petites.

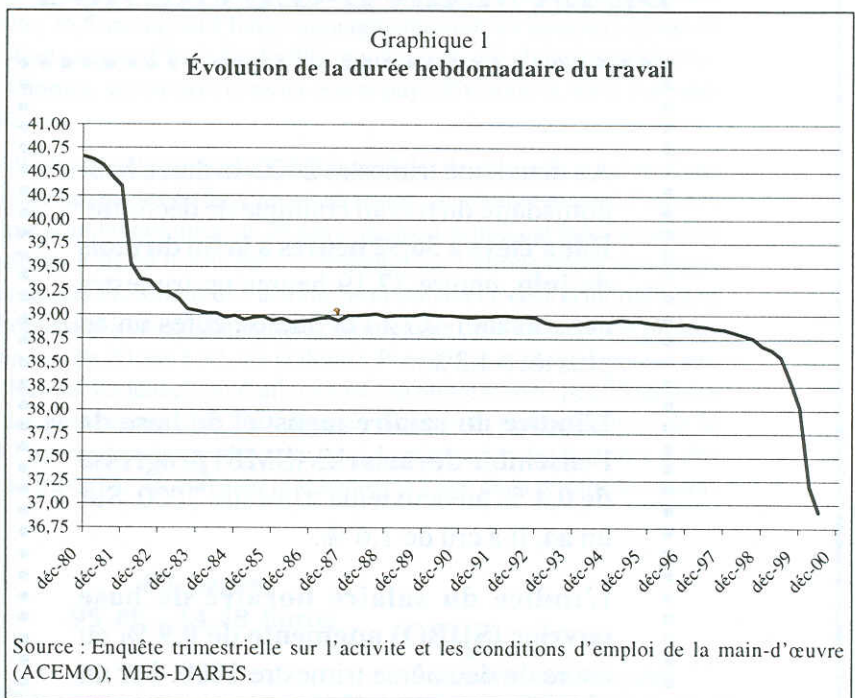
Sur un an, la baisse de la durée a été plus marquée dans le tertiaire (-4,5 %) et l'industrie (-4,1 %), que dans la construction (-2,7 %). Plus précisément, c'est dans les secteurs de l'énergie, des activités immobilières et de l'automobile que la durée a le plus décliné (respectivement -7,3 %, -6,1 % et -6,0 %). En outre, la durée a d'autant plus baissé que l'entreprise est grande, de -0,8 % pour celles de dix à dix-neuf salariés à -5,4 % pour celles de 500 salariés ou plus (de 38,12 heures à 36,16 heures).

Tableau 1
Durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet
selon la taille de l'entreprise

	Durée en fin de trimestre (en heures)					Variation au 30/06/2000 (en %)	
	2 ^{ème} trim. 1999	3 ^{ème} trim. 1999	4 ^{ème} trim. 1999	1 ^{er} trim. 2000	2 ^{ème} trim. 2000	sur 3 mois	sur 12 mois
	Toutes tailles confondues	38,56	38,31	38,03	37,19	36,92	-0,7
10 à 19 salariés	39,35	39,24	39,22	39,09	39,04	-0,1	-0,8
20 à 49 salariés	39,16	38,97	38,80	38,04	37,71	-0,9	-3,8
50 à 99 salariés	38,88	38,65	38,43	37,53	37,19	-0,9	-4,5
100 à 249 salariés	38,57	38,30	38,08	37,11	36,83	-0,7	-4,7
250 à 499 salariés	38,27	37,96	37,81	36,80	36,47	-0,9	-4,9
500 salariés et plus .	38,12	37,84	37,33	36,42	36,16	-0,7	-5,4

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

Graphique 1
Évolution de la durée hebdomadaire du travail



Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

Tableau 2
Répartition des salariés à temps complet par tranche de durée

Taille de l'entreprise	Répartition des salariés à temps complet par tranche de durée (en %)						Nombre de salariés (en milliers)	Taux de temps partiel (brut)
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 38 heures	Entre 38 et moins de 39 heures	Entre 39 et moins de 40 heures	40 heures ou plus		
Toutes tailles confondues	5,1	43,5	8,1	8,8	29,8	4,7	11 040	13,1
10 à 19 salariés	0,7	8,5	1,4	2,6	70,6	16,2	1 210	15,1
20 à 49 salariés	1,0	35,2	2,9	4,7	48,7	7,5	1 760	12,3
50 à 99 salariés	3,1	41,8	6,3	7,5	36,1	5,2	1 050	10,7
100 à 249 salariés	5,8	46,5	7,8	8,4	26,8	4,8	1 420	10,6
250 à 499 salariés	7,9	49,8	8,5	9,9	21,4	2,7	1 010	10,1
500 salariés et plus	7,3	53,4	12,3	12,1	13,9	1,0	4 590	14,9

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

L'indice du salaire mensuel de base (SMB) de l'ensemble des salariés progresse de 0,4 % au cours du deuxième trimestre 2000, évolution identique à celle du deuxième trimestre 1999 (tableau 4). La hausse s'élève à 0,6 % dans la construction, 0,5 % dans l'industrie et 0,4 % dans les tertiaire. Les prix (hors tabac) ayant évolué de 0,5 % sur la même période, le pouvoir d'achat du SMB est en léger recul. Cette évolution s'explique par le délai d'ajustement des salaires aux prix, qui ont connu une accélération sensible (sur un an, leur glissement annuel est passé de 0,3 % à 1,6 %, en raison principalement de la hausse des prix de l'énergie). La modération salariale dans les nombreuses entreprises ayant mis en place une réduction du temps de travail a également pu jouer.

Sur un an, le salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a crû de 1,6 %, ce qui laisse son pouvoir d'achat stable (graphique 4).

Ce sont les ouvriers, les cadres et les professions intermédiaires qui ont bénéficié des progressions maximales (respectivement 1,8 %,

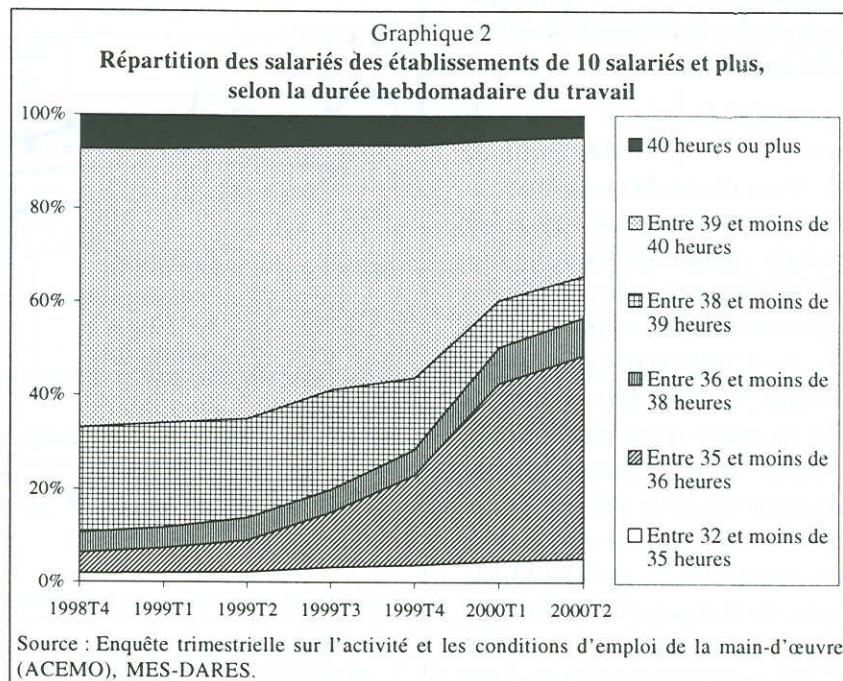


Tableau 3
Durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet, proportions de salariés à temps partiel et en CDD au 2^{ème} trimestre 2000

	Répartition des salariés à temps complet par tranche de durée (en %)						Durée moyenne des salariés à temps complet (en heures)		Taux de temps partiel (brut)	Taux de CDD (brut)
	Entre 32 et moins de 35 heures	Entre 35 et moins de 36 heures	Entre 36 et moins de 38 heures	Entre 38 et moins de 39 heures	Entre 39 et moins de 40 heures	40 heures ou plus	à temps complet			
							1 ^{er} tim. 2000	2 ^{ème} tim. 2000		
Ensemble des secteurs	5,1	43,5	8,1	8,8	29,8	4,7	37,19	36,92	13,1	6,4
EB : Ind. agricoles et alimentaires	6,4	58,6	4,4	2,0	25,2	3,2	36,53	36,30	6,3	9,2
EC : Ind. des biens de consommation	7,6	50,2	4,7	9,7	27,0	0,8	36,73	36,41	6,5	5,4
ED : Ind. automobile	17,7	43,5	15,8	14,9	6,9	1,2	35,93	35,93	3,2	2,6
EE : Ind. des biens d'équipement	9,2	28,0	13,6	23,7	23,5	2,0	37,28	37,07	4,3	3,9
EF : Ind. des biens intermédi. .	8,9	30,8	6,9	18,1	32,9	2,6	37,43	37,09	4,5	4,5
EG : Énergie	8,1	86,3	1,6	3,4	0,6	0,1	35,23	35,07	15,7	1,6
EH : Construction	0,3	23,7	6,6	3,4	58,5	7,4	38,17	38,02	3,0	4,2
EJ : Commerce	1,8	38,7	13,6	3,5	38,1	4,3	37,41	37,14	20,2	8,5
EK : Transports	4,2	53,7	2,7	4,5	18,1	16,8	37,61	37,36	7,5	5,9
EL : Activités financières	6,6	35,1	20,6	11,8	25,7	0,0	36,94	36,77	12,0	4,5
EM : Activités immobilières ...	12,5	53,2	7,9	1,6	24,3	0,5	36,50	36,13	14,3	5,9
EN : Services aux entreprises .	1,3	56,4	4,7	10,6	25,9	1,0	36,76	36,51	19,8	6,1
EP : Services aux particuliers .	8,2	37,9	4,7	1,3	27,2	20,7	38,09	37,76	26,4	13,0
EQ : Éducation, santé, action sociale	2,2	53,2	1,6	1,2	40,9	1,0	37,11	36,73	27,4	10,6

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

1,7 % et 1,6 %). En revanche, les augmentations sont à nouveau plus faibles pour les employés au second trimestre 2000 (0,3 %), ce qui conduit à une évolution annuelle de leur SMB de 1,3 %.

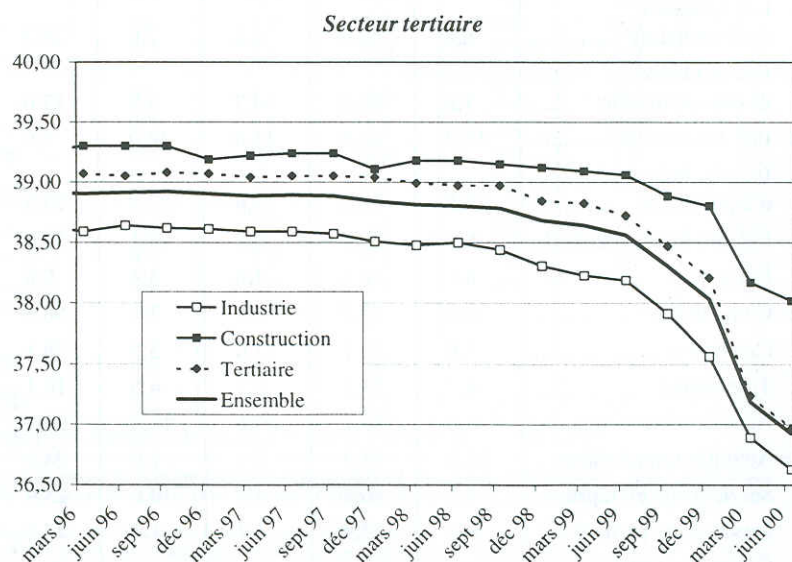
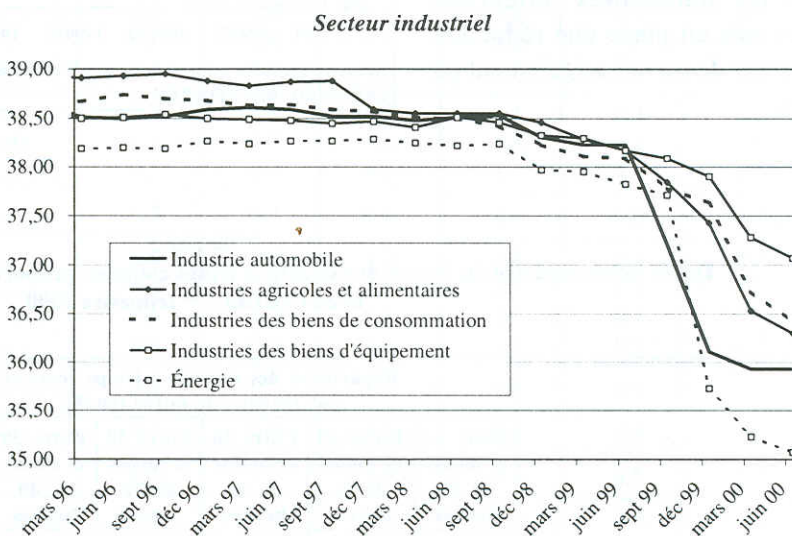
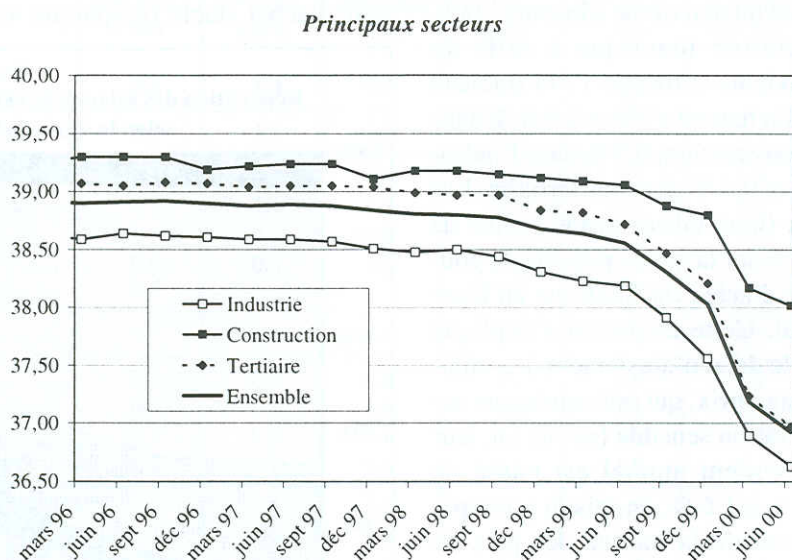
L'indice du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) croît de 0,9 % au cours du deuxième trimestre 2000 (+0,4 point de pouvoir d'achat), une progression légèrement supérieure à celles des années précédentes à la même période (0,6 % en 1999 et 0,7 % en 1998) (tableau 5). Ceci provient de la mise en place de la réduction du temps de travail, puisque la compensation salariale prévue par la majorité des accords induit une hausse mécanique du SHBO (de l'ordre de 0,4 point ce trimestre). Sur un an, le SHBO progresse de 5,5 %, soit 3,9 points de pouvoir d'achat supplémentaires.

Au deuxième trimestre, le SHBO croît de 1,0 % dans l'industrie, avec des progressions maximales dans les secteurs des industries des biens intermédiaires (1,1 %), des industries agroalimentaires (1,0 %) et des biens d'équipement (1,0 %). Dans la construction, il augmente de 0,9 %. Dans le tertiaire, sa progression s'élève à 0,7 %, un rythme moins soutenu que les trois trimestres précédents (3,1 % au premier trimestre 2000, et respectivement 1,0 % et 1,7 % aux quatrième et troisième trimestre 1999). Les hausses les plus fortes se situent dans les activités marchandes d'éducation, santé et action sociale (1,1 %), le commerce (0,8 %) et les transports (0,8 %).

Émilie QUÉMA
(DARES).

L'enquête trimestrielle ACEMO porte sur les entreprises de 10 salariés et plus des secteurs concurrentiels (hors agriculture). Les résultats présentés sont établis à partir des 23 000 questionnaires exploitables reçus au 18 septembre 2000.

Graphique 3
La durée hebdomadaire du travail selon les grands secteurs d'activité



Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

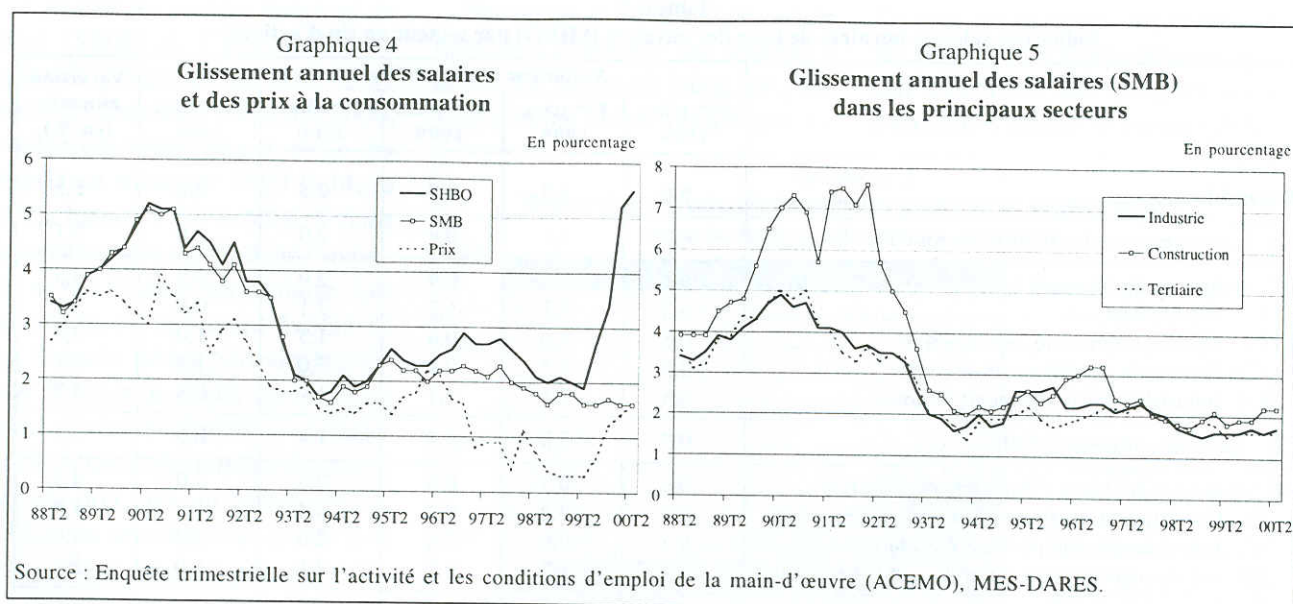


Tableau 4
Indice des salaires mensuels de base (SMB) par catégorie et secteur d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	2 ^{ème} trim.	3 ^{ème} trim.	4 ^{ème} trim.	1 ^{er} trim.	2 ^{ème} trim.	
	1999	1999	1999	2000	2000	
ENSEMBLE DES SALAIRES	0,4	0,4	0,3	0,5	0,4	1,6
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	0,4	0,4	0,3	0,5	0,5	1,7
EH : Construction	0,5	0,5	0,3	0,9	0,6	2,2
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,4	0,5	0,2	0,5	0,3	1,5
EN : Services aux entreprises	0,4	0,5	0,4	0,5	0,5	1,9
EP : Services aux particuliers	0,6	0,7	0,3	0,3	0,4	1,7
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,4	0,4	0,3	0,5	0,4	1,6
OUVRIERS	0,4	0,5	0,3	0,5	0,5	1,8
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	0,4	0,5	0,3	0,5	0,4	1,6
EH : Construction	0,5	0,5	0,3	0,8	0,6	2,2
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,4	0,5	0,3	0,5	0,5	1,8
EN : Services aux entreprises	0,1	0,7	0,2	0,6	0,6	2,0
EP : Services aux particuliers	0,5	0,9	0,3	0,3	0,2	1,7
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,3	0,5	0,4	0,6	0,5	2,0
EMPLOYÉS	0,4	0,4	0,2	0,4	0,3	1,3
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	0,4	0,4	0,2	0,5	0,4	1,5
EH : Construction	0,5	0,4	0,3	0,9	0,6	2,3
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,3	0,4	0,2	0,4	0,3	1,3
EN : Services aux entreprises	0,4	0,5	0,3	0,4	0,2	1,5
EP : Services aux particuliers	0,6	0,6	0,3	0,2	0,4	1,6
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,4	0,4	0,2	0,4	0,3	1,3
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	0,4	0,4	0,3	0,5	0,4	1,6
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	0,4	0,4	0,2	0,6	0,5	1,7
EH : Construction	0,7	0,4	0,3	1,2	0,6	2,4
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,5	0,5	0,2	0,6	0,4	1,7
EN : Services aux entreprises	0,4	0,5	0,6	0,5	0,4	2,0
EP : Services aux particuliers	0,8	0,8	0,4	0,5	0,3	2,0
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3	1,4
CADRES	0,5	0,4	0,3	0,6	0,5	1,7
EB à EG : Industries de transformation, n.c. la construction	0,5	0,4	0,3	0,6	0,6	1,9
EH : Construction	0,5	0,3	0,3	1,1	0,6	2,3
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,5	0,4	0,2	0,6	0,4	1,6
EN : Services aux entreprises	0,5	0,4	0,5	0,5	0,6	2,0
EP : Services aux particuliers	0,6	0,3	0,3	0,3	0,5	1,5
EJ à ER : Tertiaire (Commerce, transports, services)	0,5	0,4	0,3	0,5	0,5	1,7

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

Tableau 5
Indice des salaires horaires de base des ouvriers (SHBO) par secteur en fin d'activité

	Variations trimestrielles (en %)					Variation annuelle (en %)
	2 ^{ème} trim. 1999	3 ^{ème} trim. 1999	4 ^{ème} trim. 1999	1 ^{er} trim. 2000	2 ^{ème} trim. 2000	
Ensemble	0,6	1,3	0,9	2,3	0,9	5,5
EB : Industries agricoles et alimentaires (B0)	0,7	1,1	0,9	2,0	1,0	5,1
EC : Industries des biens de consommation (C1 à C4) ..	0,4	1,0	0,9	2,0	0,9	4,8
C1 : Habillement, cuir	0,3	1,1	1,2	2,1	0,5	5,1
C2 : Édition, imprimerie, reproduction	0,3	1,0	0,6	1,3	1,0	3,9
C3 : Pharmacie, parfumerie et entretien	0,4	0,3	0,4	3,0	1,3	5,1
C4 : Industries des équipements du foyer	0,6	1,1	1,1	1,9	0,8	5,1
ED : Industrie automobile (D0)	0,7	3,0	3,4	1,4	0,6	8,7
EE : Industries des biens d'équipement (E1 à E3)	0,6	0,9	0,6	2,3	1,0	4,9
E1 : Construction navale, aéronautique et ferroviaire	0,7	0,8	0,8	4,4	1,1	7,4
E2 : Industries des équipements mécaniques	0,7	0,8	0,6	2,0	1,0	4,3
E3 : Ind. des équipements électriques et électroniques	0,4	1,2	0,7	2,1	1,0	5,1
EF : Industries des biens intermédiaires (F1 à F6)	0,6	0,7	0,5	1,5	1,1	3,9
F1 : Industries des produits minéraux	0,4	0,7	0,4	2,4	0,9	4,4
F2 : Industrie textile	0,2	1,2	0,4	1,8	1,5	4,9
F3 : Industries du bois et du papier	0,7	0,9	0,6	1,6	0,9	4,1
F4 : Chimie, caoutchouc, plastiques	0,2	0,6	0,4	1,4	1,0	3,5
F5 : Métallurgie et transformation des métaux	0,7	0,6	0,6	1,2	1,2	3,7
F6 : Ind. des composants électriques et électroniques	1,2	0,8	0,6	1,6	1,0	3,9
EG : Énergie (G1 + G2)	0,3	0,9	4,0	1,1	0,4	6,6
G1 : Production de combustibles et de carburants	0,7	2,7	0,6	1,8	0,4	5,6
G2 : Eau, gaz, électricité	0,3	0,7	4,2	1,1	0,4	6,5
EH : Construction (H0)	0,7	0,7	0,6	1,9	0,9	4,1
EJ : Commerce (J1 à J3)	0,6	1,0	1,2	2,3	0,8	5,3
J1 : Commerce et réparations automobiles	0,8	0,9	1,0	2,1	1,1	5,2
J2 : Commerce de gros	0,6	1,2	1,1	2,5	0,7	5,6
J3 : Commerce de détail, réparations	0,4	0,3	1,6	1,7	0,5	4,3
EK : Transports (K0)	0,6	0,5	1,2	4,0	0,8	6,6
EL : Activités financières	0,2	0,3	0,1	0,8	0,4	1,6
EM : Activités immobilières (M0)	0,5	1,2	1,0	4,2	0,5	7,0
EN : Services aux entreprises (N1 à N4)	0,6	3,1	0,5	3,0	0,7	7,5
N1 : Postes et télécommunications	0,5	1,2	0,2	9,0	0,2	10,7
N2 : Conseils et assistance	0,4	0,5	0,9	1,6	0,6	3,5
N3 : Services opérationnels	0,6	4,9	0,5	1,8	0,8	8,3
N4 : Recherche et développement	0,1	1,1	0,2	5,5	0,4	7,4
EP : Services aux particuliers (P1 à P3)	0,7	1,1	0,9	2,3	0,5	4,9
P1 : Hôtels et restaurants	0,7	1,1	1,1	2,4	0,4	5,1
P2 : Activités récréatives, culturelles et sportives	0,3	0,6	0,4	2,0	1,6	4,7
P3 : Services personnels et domestiques	0,7	1,2	0,1	1,6	0,0	2,9
EQ : Éducation, santé, action sociale	0,4	0,7	1,0	3,0	1,1	5,8
Q1 : Éducation	0,6	1,9	0,2	4,0	0,8	7,1
Q2 : Santé, action sociale	0,4	0,6	1,0	2,9	1,1	5,8
Regroupements spéciaux						
Ind. de transformation, n. c. la construct. (EB à EG)	0,6	1,1	1,0	1,8	1,0	4,9
Tertiaire (commerces, transports, services) (EJ à ER)	0,6	1,7	1,0	3,1	0,7	6,7

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO), MES-DARES.

PREMIÈRES INFORMATIONS et **PREMIÈRES SYNTHÈSES** sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis, rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie 01.44.38.24.43. www.travail.gouv.fr (Rubrique Emploi puis Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Myriam Garric, Daniel Lepesant, Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr> PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 711,71 F (108,50 Euros) - Europe (TTC) : 747,79 F (114 Euros) - DOM-TOM (HT, avion éco.) : 741,23 F (113 Euros) - Autres pays (HT, avion éco.) 760,91 F (116 Euros) - Supplément avion rapide : 45,92 F (7 Euros). Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.